

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## LAPONITE-JS

|          |                   |                               |
|----------|-------------------|-------------------------------|
| Version: | Date de révision: | Date de dernière parution:    |
| 4.1      | 14.02.2025        | 16.11.2022                    |
|          |                   | Date d'impression: 18.02.2025 |

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LAPONITE-JS

Code du produit : 000000000000150376

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif rhéologique

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BYK-Chemie GmbH  
Abelstrasse 45  
46483 Wesel

Téléphone : +49 281 670-0  
Téléfax : +49 281 65735

Information : Regulatory Affairs  
Téléphone : +49 281 670-23532  
Téléfax : +49 281 670-23533  
Adresse e-mail : GHS.BYK@altana.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239670

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis.

##### Étiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## LAPONITE-JS

Version:  
4.1

Date de révision:  
14.02.2025

Date de dernière parution:  
16.11.2022  
Date d'impression: 18.02.2025

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Phyllosilicate synthétique modifié

#### Composants

| Nom Chimique                 | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification                                                                                                                            | Concentration<br>(% w/w) |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| pyrophosphate de tétrasodium | 7722-88-5<br>231-767-1<br>01-2119489794-17                   | Acute Tox. 4; H302<br>Eye Dam. 1; H318<br><br>Estimation de la<br>toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par<br>voie orale: 300,03<br>mg/kg | >= 10 - < 12,5           |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## LAPONITE-JS

|          |                   |                               |
|----------|-------------------|-------------------------------|
| Version: | Date de révision: | Date de dernière parution:    |
| 4.1      | 14.02.2025        | 16.11.2022                    |
|          |                   | Date d'impression: 18.02.2025 |

- appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.
- Risques : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit lui-même ne brûle pas.  
La matière peut être glissante quand elle est humide.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## LAPONITE-JS

|          |                   |                               |
|----------|-------------------|-------------------------------|
| Version: | Date de révision: | Date de dernière parution:    |
| 4.1      | 14.02.2025        | 16.11.2022                    |
|          |                   | Date d'impression: 18.02.2025 |

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter la formation de poussière. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Filtre à air à particules à haute efficacité (filtre HEPA)
- Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Travailler si possible à l'extérieur ou dans un local bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## LAPONITE-JS

Version: 4.1 Date de révision: 14.02.2025 Date de dernière parution: 16.11.2022 Date d'impression: 18.02.2025

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter la formation de poussière.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Éviter la formation de poussière. Conserver le récipient bien fermé.

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                   | No.-CAS   | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base   |
|------------------------------|-----------|------------------------------------|------------------------|--------|
| pyrophosphate de tétrasodium | 7722-88-5 | VLE 8 hr                           | 5 mg/m3                | BE OEL |

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom de la substance                        | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur   |
|--------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|----------|
| Magnesium sodium lithium fluoride silicate | Travailleurs       | Dermale            | Aigu - effets systémiques      | 40 mg/kg |
|                                            | Travailleurs       | Inhalation         | Aigu - effets systémiques      | 10 mg/m3 |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## LAPONITE-JS

Version:  
4.1

Date de révision:  
14.02.2025

Date de dernière parution:  
16.11.2022  
Date d'impression: 18.02.2025

|                              |                               |            |                                 |            |
|------------------------------|-------------------------------|------------|---------------------------------|------------|
|                              | Remarques: fraction inhalable |            |                                 |            |
| pyrophosphate de tétrasodium | Consommateurs                 | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 0,68 mg/m3 |
|                              | Travailleurs                  | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 2,79 mg/m3 |
|                              | Travailleurs                  | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 2,79 mg/m3 |
|                              | Consommateurs                 | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 0,68 mg/l  |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom de la substance                        | Compartiment de l'Environnement      | Valeur     |
|--------------------------------------------|--------------------------------------|------------|
| Magnesium sodium lithium fluoride silicate | Eau                                  | 0,1 mg/l   |
| pyrophosphate de tétrasodium               | Station de traitement des eaux usées | 50 mg/l    |
|                                            | Eau douce                            | 0,05 mg/l  |
|                                            | Eau de mer                           | 0,005 mg/l |
|                                            | Intermittent releases                | 0,5 mg/l   |
|                                            | Eau douce                            | 0,05 mg/l  |
|                                            | Eau de mer                           | 0,005 mg/l |
|                                            | Station de traitement des eaux usées | 50 mg/l    |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

La poussière doit être extraite directement à la source d'émission.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants appropriés.  
Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Protection respiratoire : Vêtement de protection  
En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## LAPONITE-JS

Version:  
4.1

Date de révision:  
14.02.2025

Date de dernière parution:  
16.11.2022  
Date d'impression: 18.02.2025

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                       |                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| État physique                                                         | : poudre                                          |
| Couleur                                                               | : blanc                                           |
| Odeur                                                                 | : inodore                                         |
| Seuil olfactif                                                        | : Non applicable                                  |
| Point/ intervalle de fusion                                           | : Non applicable                                  |
| Point/intervalle d'ébullition                                         | : Non applicable                                  |
| Inflammabilité                                                        | : Ne brûle pas                                    |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Non applicable                                  |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : Non applicable                                  |
| Point d'éclair                                                        | : Non applicable                                  |
| Température d'auto-inflammation                                       | : Non applicable                                  |
| Température de décomposition                                          | : Donnée non disponible                           |
| pH                                                                    | : 9,8<br>Concentration: 20 g/l<br>(en dispersion) |
| Viscosité<br>Viscosité, dynamique                                     | : Non applicable                                  |
| Solubilité(s)                                                         |                                                   |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## LAPONITE-JS

Version:  
4.1

Date de révision:  
14.02.2025

Date de dernière parution:  
16.11.2022  
Date d'impression: 18.02.2025

|                                       |                           |
|---------------------------------------|---------------------------|
| Hydrosolubilité                       | : dispersable             |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible   |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible   |
| Pression de vapeur                    | : Non applicable          |
| Densité relative                      | : Donnée non disponible   |
| Densité                               | : Donnée non disponible   |
| Masse volumique apparente             | : 1.000 kg/m <sup>3</sup> |
| Densité de vapeur relative            | : Non applicable          |

### 9.2 Autres informations

|                    |                  |
|--------------------|------------------|
| Auto-inflammation  | : Non applicable |
| Taux d'évaporation | : Non applicable |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.  
Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## LAPONITE-JS

Version:  
4.1

Date de révision:  
14.02.2025

Date de dernière parution:  
16.11.2022  
Date d'impression: 18.02.2025

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### **Toxicité aiguë**

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### **Composants:**

##### **pyrophosphate de tétrasodium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - < 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420  
BPL: oui

Estimation de la toxicité aiguë: 300,03 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

##### **Composants:**

##### **pyrophosphate de tétrasodium:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
BPL : oui

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Produit:**

Espèce : Bovine corneal opacity and permeability assay (BCOP)  
Méthode : OCDE ligne directrice 437  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
BPL : oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## LAPONITE-JS

Version:  
4.1

Date de révision:  
14.02.2025

Date de dernière parution:  
16.11.2022  
Date d'impression: 18.02.2025

### Composants:

#### **pyrophosphate de tétrasodium:**

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.  
Résultat : Irritation sévère des yeux

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Corrosif pour les yeux  
BPL : oui

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### **Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

### Composants:

#### **pyrophosphate de tétrasodium:**

Type de Test : Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.  
BPL : oui

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

#### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### **Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## LAPONITE-JS

Version:  
4.1

Date de révision:  
14.02.2025

Date de dernière parution:  
16.11.2022  
Date d'impression: 18.02.2025

### **Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité à dose répétée**

### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Produit:**

Donnée non disponible

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **Information supplémentaire**

### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## LAPONITE-JS

|          |                   |                               |
|----------|-------------------|-------------------------------|
| Version: | Date de révision: | Date de dernière parution:    |
| 4.1      | 14.02.2025        | 16.11.2022                    |
|          |                   | Date d'impression: 18.02.2025 |

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

##### Composants:

##### **pyrophosphate de tétrasodium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

##### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## LAPONITE-JS

|          |                   |                               |
|----------|-------------------|-------------------------------|
| Version: | Date de révision: | Date de dernière parution:    |
| 4.1      | 14.02.2025        | 16.11.2022                    |
|          |                   | Date d'impression: 18.02.2025 |

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|      |                                                         |
|------|---------------------------------------------------------|
| ADR  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|     |                                                         |
|-----|---------------------------------------------------------|
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## LAPONITE-JS

|          |                   |                               |
|----------|-------------------|-------------------------------|
| Version: | Date de révision: | Date de dernière parution:    |
| 4.1      | 14.02.2025        | 16.11.2022                    |
|          |                   | Date d'impression: 18.02.2025 |

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) | : Non applicable                                                                                                        |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).                                                                                    | : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57). |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)                                                                                                                             | : Non applicable                                                                                                        |
| Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.                     | Non applicable                                                                                                          |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## LAPONITE-JS

Version:  
4.1

Date de révision:  
14.02.2025

Date de dernière parution:  
16.11.2022  
Date d'impression: 18.02.2025

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Les points sur lesquels des modifications importants ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle  
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## LAPONITE-JS

Version:  
4.1

Date de révision:  
14.02.2025

Date de dernière parution:  
16.11.2022  
Date d'impression: 18.02.2025

Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR